

RAPPORT DE LA COMMISSION GESTION ET FINANCE

Préavis ASIGOS n° 03-2026

Sollicitant un crédit d'études de CHF 795'000.00, pour la phase Avant-Projet pour la réalisation d'un complexe scolaire sur le site des Esserpys à Romanel-sur-Lausanne.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

La commission de gestion et finance (ci-après COGEF) constituée de Aurélie Barbey, Christian Bovey, Fabien Deillon, Thierry Grandchamp et Philippe Muggli (Président) s'est réunie une première fois le 26 janvier à Prilly (Thierry Grandchamp excusé) pour préparer une liste de question.

Le 11 février la COGEF (Aurélie Barbey excusée) a rencontré le Comité Directeur (ci-après CODIR) représenté par mesdames les Municipales Jennifer Dagon (Romanel-sur-Lausanne) et Nathalie Schöni (Jouxens-Mézery), messieurs les Municipaux Thierry Reymond (Jouxens-Mézery), Maurizio Mattia (Prilly) et Patrick Oppliger (Romanel-sur-Lausanne).

La commission s'est réunie encore réunie les 23 et 25 février 2026 afin de statuer et finaliser son rapport.

1. Préambule

En premier lieu, la COGEF tient à remercier le CODIR pour l'organisation de la séance et les échanges que nous avons eu à cette occasion.

Ce préavis fait suite au mandat d'études parallèles en vue de la construction d'un nouveau complexe scolaire sur le terrain de Esserpys à Romanel. Pour rappel, ce complexe doit permettre de résoudre les manques chroniques de salles de classe (et de gymnastique) à Romanel. Il doit en outre permettre de récupérer les élèves de 7P-8P actuellement scolarisés au Grand-Pré à Prilly.

Ce complexe sera partagé entre l'ASIGOS pour les besoins scolaires et sportifs et la commune de Romanel pour la partie parascolaire. Les frais de cette étude seront partagés entre les deux entités comme pour le mandat d'études parallèles.

2. Questions

<i>(Page 2, point 2) Préambule – Le futur complexe scolaire des Esserpys</i>	
Question 1	Le système de chauffage à distance n'est-il pas prévu plus loin en direction de Cheseaux ? Quel lien avec le parking souterrain ?
Réponse CODIR	Le chauffage à distance devrait pouvoir être utilisé autant pour le complexe scolaire que pour les parties communales, le parking souterrain aura une chaufferie
Remarque COGEF	Par chaufferie, il faut comprendre un échangeur de chaleur et non un système de chauffage complet. Une solution similaire est utilisée pour le complexe de l'Union à Prilly. Le système de chauffage est prévu entre Cheseaux et Romanel.

<i>(Page 4, point 3) Description de la phase d'étude d'Avant-Projet – Mandat architecte</i>	
Question 2	A quoi correspond « Recherche de partis » ?
Réponse CODIR	La recherche des différents mandataires qui vont travailler sur le projet, tel que l'économiste
Remarque COGEF	C'est un terme de BAMO.

<i>(Page 4, point 3) Description de la phase d'étude d'Avant-Projet – Réalisation du préavis</i>	
Question 3	Est-ce que le même préavis sera présenté aux deux conseils ou s'agira-t-il de deux préavis distincts ? S'il s'agit bien d'un seul préavis identique, n'augmente-t-on pas le risque de refus ? Dans un cas comme dans l'autre, en cas de référendum, serait-il communal ou intercommunal ?
Réponse CODIR	Un préavis avec la moitié du montant sera présenté au cc de RSL. Nous procédons à l'identique que précédemment. En cas de référendum, il faudrait se renseigner auprès du préfet.
Remarque COGEF	La COGEF prend acte.

<i>(Page 5, point 4) Planning de l'opération</i>	
Question 4	Dans le préavis 05-2024 pour le mandat d'étude parallèle, la mise à disposition du complexe était prévue pour 2029. Dans ce préavis, c'est 2031. Où iront les élèves dans l'intervalle ? Est-ce que des infrastructures temporaires devront être installées ?
Réponse CODIR	A ce jour et selon les chiffres que nous avons, nous devrions tenir jusqu'à une ouverture du complexe en 2031. Les analyses de Microgis ainsi que de la DGEO tenaient déjà compte des plans de quartier Pré Jaquet et du PPA Le Village pour RSL. Un plan de développement devra être demandé auprès de la DGEO par le Codir.
Remarque COGEF	Pour Romanel, nous avons en principe assez de classe (1P-6P). Pour le Grand-Pré (qui devrait donc toujours accueillir les 7P-8P), il semble que cela nécessiterait une classe supplémentaire. Des dérogations sur le nombre d'élèves par classe sont une des pistes envisagées pour répondre à la problématique. La COGEF demande si des projections précises ont été effectuées sur la base des données disponibles (nombres d'élèves et d'enfants dans chaque commune par exemple). Cela n'est pas le cas. La COGEF trouve cette réponse inacceptable compte tenu du fait que l'arrivée des nouveaux habitants est terminée et par conséquent que le nombre d'enfants à enclasser ces prochaines années sont déjà nés et connu. Elle demande donc au CODIR de faire ces calculs afin de pouvoir anticiper les éventuels besoins complémentaires en avance.

<i>(Page 6, point 5) Aspects financiers</i>	
Question 5	L'étude d'avant-projet (préavis 07-2023) pour le complexe de Mont-Goulin a été devisée à CHF 374'200. Comment se fait-il que cette étude coûte plus du double alors que nous avons déjà fait une pré-étude ? <i>(Crédit d'étude préliminaire [préavis 05-2024] pour la réalisation d'un complexe scolaire aux Esserpys pour CHF 300'000)</i>
Réponse CODIR	L'étude réalisée en 2024-2025 était une étude de faisabilité pour une étude d'implantation, nous faisons maintenant une étude plus précise d'avant-projet, celle-ci est plus onéreuse que celle de Mont-Goulin car nous faisons appel à un économiste ainsi qu'à tous les ingénieurs et spécialistes afin d'avoir par la suite directement un montant plus précis pour faire une demande de crédit de construction.
Remarque COGEF	L'étude qui nous est proposée ici va nettement plus loin que celle de Mont-Goulin.

<i>(Page 6, point 5) Aspects financiers</i>	
Question 6	Qu'apportent les prestations d'économiste devisées à CHF 70'000 ? <i>(Estimation financière précise phase Avant-Projet - précision demandée +/- 10%)</i>
Réponse CODIR	La précision d'une estimation financière conforme à la phase d'Avant-projet est de +/- 15%, sur la base de ratios. L'analyse financière précise d'un économiste, permettrait d'obtenir une précision inférieure à +/- 10%, comme pour une phase de projet, et réalisée sur la base de métrés et de bases de prix actuelles pour des réalisations similaires. Cette estimation permettrait de proposer ensuite un préavis d'étude de projet et de construction sur la base du coût précis calculé.
Remarque COGEF	La COGEF ne comprend pas l'intérêt de cette dépense si le seul avantage de passer par un économiste est d'obtenir une précision supérieure pour le crédit de construction. Selon les échanges que nous avons eus, cela resterait une étape obligatoire qui serait à défaut effectuée par les architectes et donc coûterait plus cher. Dans la mesure où cela reste flou, la COGEF propose d'amender cette partie. Si le retour sur investissement est démontré, elle retirera son amendement.

<i>Question générale</i>	
Question 7	Le préavis d'étude pour Mont-Goulin prévoyait des critères de durabilités. Par mesure de cohérence et d'équités au sein de l'ASIGOS, est-ce que les mêmes critères seront repris pour cette étude, à minima pour la partie scolaire ?
Réponse CODIR	Oui bien sûre, le Codir de l'Asigos souhaite garder la même ligne de conduite pour tous ses projets.
Remarque COGEF	La COGEF prend acte.

3. Observations

Plusieurs membres de la COGEF ont pu profiter de la présentation des lauréats du mandat d'études parallèles. Le projet sélectionné est prometteur.

Cependant, comme cela a été relevé dans les questions, elle a été particulièrement surprise par le nouveau planning prévu pour la construction de ce complexe. Initialement, sa mise en service était prévue pour 2029 et maintenant c'est 2031. La COGEF attend du CODIR qu'il explique au plénum la raison de ce report de 2 ans.

Les impacts sur les élèves et l'enclassement ne sont pas clairement connus. Les solutions envisagées, comme obtenir des dérogations sur le nombre d'élèves par classe ne sont pas satisfaisantes. La COGEF demande donc au CODIR de rapidement faire des projections sur la base des éléments dont il dispose (ou peut disposer, nombres d'enfants et d'élèves, nouvelles constructions, ...) afin de déterminer le nombre de classes qui seront réellement nécessaires d'ici à l'ouverture du nouveau complexe. Sur cette base, il sera alors possible de prendre des mesures avisées et en avance pour limiter au maximum l'impact sur les élèves et les enseignants.

4. Amendement

Le préavis prévoit différents postes pour un économiste. Cela doit permettre d'affiner les coûts de construction sur une plage de +/-10% contre +/-15% normalement.

La COGEF ne comprend pas l'intérêt de cette dépense si le seul avantage de passer par un économiste est d'obtenir une précision supérieure pour le crédit de construction, la facture finale n'étant pas impactée.

Elle propose donc par 4 voix pour et une abstention d'amender le budget de la somme correspondante soit CHF 70'000.-

Si le retour sur investissement est démontré lors du CI, la COGEF retirera son amendement.

5. Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COGEF accepte à l'unanimité le préavis n°01-2026 tel qu'amendé et vous invite, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis N°03-2026,
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accorder au CODIR un crédit de CHF 795'000.00.- pour la phase Avant-projet pour la construction d'un complexe scolaire sur le site des Esserpys à Romanel-sur-Lausanne
2. de porter au crédit du compte 6320.00-2026.03.01 la participation de la commune de Romanel-sur-Lausanne
3. d'autoriser le Codir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, de sa mise en oeuvre
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt;

Prilly, le 25 février 2026

Le rapporteur :

Christian Bovey

Les autres membres :

Philippe Muggli
Président

Aurélié Barbey

Fabien Deillon

Thierry Grandchamp